

Le monopole de distribution de la *CFE* ne sera pas affecté par les récentes mesures de privatisation, mais d'autres initiatives politiques ont déjà permis au secteur privé de prendre une place beaucoup plus importante dans l'industrie mexicaine de l'électricité. Une nouvelle loi de l'électricité, passée en décembre 1992, permet par exemple la production d'électricité pour usage privé, à condition que les surplus soient revendus à la *CFE*.

Par ailleurs, le *Secretaría de Energía (SE)*, Secrétariat à l'énergie, a publié en 1994, dans le cadre de la mise en place de la nouvelle loi de l'électricité, un plan décennal prévoyant la construction de plusieurs projets clés en main de production d'électricité, dont certains devant être financés grâce à des accords de cession-bail et de construction-exploitation-transfert (CET). Selon ce plan, le Mexique aura besoin, d'ici à l'année 2003, d'une capacité de production de plus de 8 000 mégawatts en provenance du secteur privé.

Le *SE* a été dissous par un décret du 28 décembre 1994 et remplacé par un ministère de l'Énergie beaucoup plus réduit. On prévoit que ceci donnera une plus grande autonomie à la *CFE* et permettra l'augmentation du nombre d'installations productrices construites et exploitées par le secteur privé. Deux contrats importants ont déjà été accordés :

- *Samalayuca II*, juste à côté de Ciudad Juárez, aura une capacité de 700 mégawatts, fournis par trois générateurs thermoélectriques. La construction de cette centrale coûtera 650 millions de dollars US. Les principaux partenaires sont la firme d'ingénierie et de construction *Ingenieros Civiles Asociados (Grupo ICA)*, la compagnie d'ingénierie Bechtel Enterprises, le géant multinational General Electric et la compagnie de gaz texane El Paso Natural Gas.
- *Mérida III* sera lancée au cours de 1995. Il s'agira d'une centrale alimentée au gaz, et utilisant du fuel résiduel comme combustible d'appoint. Son gaz sera acheminé par pipeline depuis Ciudad Pemex. Elle différera de *Samalayuca II* en ce que sa gestion et son exploitation seront assurées par des entreprises privées. Il est prévu que les 440 mégawatts qu'elle produira seront vendus à la *CFE*. Un certain nombre de sociétés étrangères sont sur la liste des soumissionnaires, dont quatre japonaises, trois américaines, une allemande, une canadienne, une espagnole et une brésilienne. La plupart des grandes firmes d'ingénierie mexicaines ont elles aussi soumis des offres.

La *CFE* a de plus identifié 12 autres projets de centrales qui pourront être ouverts à une participation privée.